

Ministère de la Santé et des Solidarités

Le Ministre

Paris, le 29 MAR. 2006

Cab XB/ OB/ NL/ Me D 06 4204

Madame, Monsieur,

Alors que les discussions relatives à l'évolution de votre statut et de la gestion de votre carrière doivent se conclure, je souhaite sans attendre vous informer des améliorations envisagées. Parce qu'à mes yeux le rôle du médecin hospitalier est au cœur de la mission de soins de l'hôpital, l'avenir de votre métier est au centre de mes priorités.

Votre statut de praticien hospitalier a plus de 20 ans. Il est, aujourd'hui, en décalage avec les enjeux et les missions d'un hôpital moderne, ouvert sur l'extérieur et coopérant avec l'ensemble des professionnels de santé. Avec vos organisations représentatives, nous avons voulu le moderniser pour le rendre plus attractif et plus motivant. Notre ambition commune est de replacer le praticien hospitalier comme un partenaire incontournable du dispositif de décision et de gestion de l'hôpital. Le nouveau statut de praticien hospitalier y contribuera. Il est au moins aussi important que la réforme du financement des hôpitaux, la création du conseil exécutif et la mise en place des pôles d'activité. Réformer ne signifie pas pour autant remettre en cause les principes fondamentaux de votre exercice médical à l'hôpital, qui repose sur votre indépendance d'exercice dans le respect des règles déontologiques auxquelles vous êtes attachées.

La modification statutaire, sur laquelle nous travaillons avec vos représentants sur la base du relevé de décisions du 31 mars 2005 adopté à l'issue des travaux engagés en 2004, comporte trois volets :

1- Une revalorisation des astreintes en lien avec la réorganisation territoriale de l'offre de soins hospitaliers mise en œuvre dans les Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire. Celle-ci comprend une revalorisation des indemnités de base et des déplacements ainsi qu'un élargissement aux astreintes de l'assiette de cotisation de l'IRCANTEC, pour qu'elles soient prises en compte dans le calcul de votre retraite.

2- Une part complémentaire variable de rémunération qui s'ajoute à la rémunération de base et qui doit prendre en compte l'activité et la qualité des soins. Elle est mise en place progressivement, dans un premier temps, pour les chirurgiens et les psychiatres. Elle a vocation à être étendue aux autres spécialités hospitalières. Pour tester et accompagner ce dispositif, un appel à candidatures sera mis en œuvre.

3- Une amélioration de la gestion de votre carrière et une évolution de votre statut sont également prévues. Elles portent à la fois sur la simplification et l'accélération des recrutements, sur la mise en place d'une véritable politique de gestion personnalisée de votre carrière, avec la création du centre national de gestion, et sur une amélioration de votre protection statutaire et sociale.

Je n'ignore pas que l'un de mes projets a pu susciter une inquiétude particulière. Il s'agit des futures règles de nomination et d'affectation des praticiens hospitaliers. Je tiens à vous rassurer, puisque j'ai tenu le plus grand compte des attentes qui ont pu s'exprimer. Ainsi, la nomination dans l'établissement de santé demeurera une compétence ministérielle. L'affectation dans un pôle sera effectuée au niveau de l'établissement avec le président de la CME et le responsable de pôle. Une procédure d'appel devant une instance paritaire sera prévue en cas d'avis divergents. Pour les psychiatres, une procédure particulière sera mise en œuvre conformément à mes engagements.

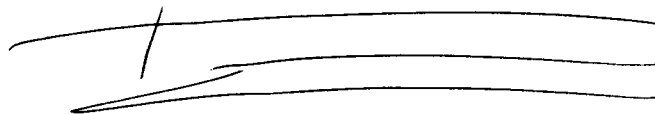
Je veillerai personnellement à ce que la réforme statutaire engagée, rende l'exercice médical à l'hôpital plus motivant et plus dynamique pour les générations futures et ouvre de nouvelles perspectives pour les praticiens en exercice.

Même si la modernisation de l'hôpital est menée dans un temps très resserré, je suis convaincu que nous saurons faire évoluer ensemble les organisations hospitalières et votre statut de praticien.

Pour répondre aux questions que beaucoup d'entre vous se posent et pour vous éclairer sur les orientations engagées, je vous transmets une fiche technique relative aux mesures proposées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Xavier BERTRAND